



Syndicat Mixte pour la Collecte
et le Traitement des Eaux Usées
des Bassins de la Thève et de l'Ysieux

République Française
Département VAL D'OISE
SICTEUB

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21/01/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
58	40	43

Vote
A l'unanimité
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture

Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2025, le 21 Janvier à 18:30, le Comité Syndical du SICTEUB s'est réuni au Centre administratif du syndicat, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DESSE Daniel, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux délégués syndicaux le 14/01/2025.

Présents : M. DESSE Daniel, Président, M. POIRIER Henri, M. DUCLOS Jean-Noël, M. GAUBOUR Jacques, M. VARON Bernard, M. MULLER Patrick, M. DUFUMIER Dominique, Mme LEGRAND Nicette, M. LEDOUX Eric, M. MANSOUX Michel, M. SPECQ André, M. FALLOT Frédéric, M. FAUVIN Patrick, M. PIN Daniel, M. GAILDRAT Olivier, M. DREVILLE Gérard, M. BOCQUET Jean-Charles, M. ALATI Jacques, M. THERRY Eric, M. BUISSON Jean-Michel, M. DUFLOS Jérémy, M. BOUFFLET Pierre, M. BIZERAY Jean-Jacques, M. DESHAYES François, M. BRICHE Etienne, M. COLLIN Eric, M. COLLOBER Ernest, M. BARBIER Jean-Michel, M. DAGNIAUX Michel, Mme DUBREUCQ Françoise, M. LAFFITTE Jean-Claude, M. MARCHAND Patrice, M. LANCERAUX François, M. VINCENTI Jean-Marc, M. NIRO Eric, M. HURTEL Pierre-Yves, Mme MAGNIER-MERIEENNE Véronique, M. WROBLEWSKI Didier, M. VAN LIERDE Claude, M. CAPPE DE BAILLON Vincent
Suppléant(s) : M. NIRO Eric (de M. BONDOUX Gilles), M. HURTEL Pierre-Yves (de M. MELLA Daniel), Mme MAGNIER-MERIEENNE Véronique (de Mme SAVY Marie-Laure), M. WROBLEWSKI Didier (de M. GUEDON Eric)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme POLLET Clarisse à M. DESSE Daniel, M. EPALLE Jean à M. BRICHE Etienne, M. MOULA Nicolas à M. BARBIER Jean-Michel

Excusé(s) : M. MELLA Daniel, Mme SAVY Marie-Laure, M. FABRE Jacques

Absent(s) : M. FERRACHAT Sébastien, M. BLAIMONT Jean-Pierre, M. MONNEINS François, M. GRANZIERA Gilles, Mme LOURME Sophie, M. MOREL Cyril, M. DELECLUSE Thibault, Mme MAZZONI Sandra, M. GUEDON Eric, M. BONDOUX Gilles, M. BONTEMPS Jean-Marie, M. BARBAROSSA Raphaël, M. DE NOAILLES Emmanuel, M. DE NOAILLES Helie, M. DESABRE Gérard, Mme CUVILLIER Florence

A été nommé(e) secrétaire : M. POIRIER Henri

2025-010 – Autorisation au Président à demander les subventions à la Région Ile de France pour l'installation de ruches pédagogiques bee-pass sur le site de la station d'épuration

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant que dans le cadre du lancement de la 7e édition du budget participatif et écologique de la région Île-de-France, le SICTEUB souhaite proposer un projet en lien avec la thématique des espaces verts et de la biodiversité.

Considérant que ce projet consiste en l'installation de ruches pédagogiques Bee-Pass au sein du SICTEUB. L'annonce des projets lauréats aura lieu en septembre 2025, et nous envisageons de mettre en place ce projet d'ici la fin de l'année ou au début de l'année prochaine.

Considérant que Bee-Pass est une ruche pédagogique de proximité dont la planche d'envol est protégée par une colonne en bois, facilitant ainsi son installation tout en offrant un habitat respectueux pour les abeilles, avec un entretien simplifié. Son design ergonomique permet un travail sur la ruche à hauteur d'homme, ce qui facilite son utilisation.

Considérant que l'installation de cette ruche aura plusieurs bienfaits pour le syndicat, ses employés et la société en général. Elle participera à l'amélioration de son image écologique et à la promotion de la sensibilisation à l'environnement. Par ailleurs, ce projet offrira une occasion de sensibiliser les écoles et les visiteurs, consolidant ainsi l'implication du syndicat.

Considérant qu'il convient de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Ile de France avant le 28 Janvier 2025.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise le Président ou son représentant à :

- **DEPOSER** le dossier de demande de subvention pour l'installation de ruches bee-pass auprès de la région Ile de France
- **SIGNER** tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
A Asnières sur Oise, le 22/01/2025
Le Président

